



**VENDÉE**  
*LE DÉPARTEMENT*

**TRAVAUX DE  
REMPLACEMENT DE  
L'AQUEDUC / RUE DU  
PAY – RD94  
ST MAIXENT SUR VIE**

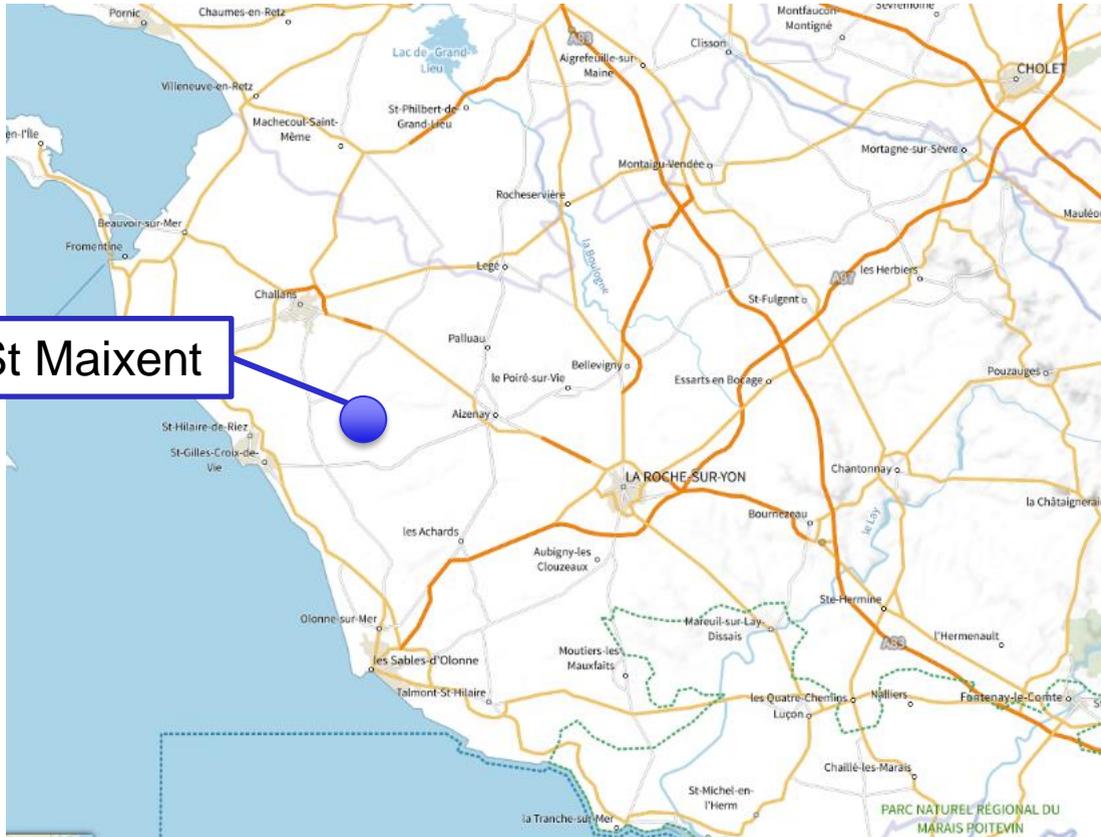
**Présentation de la demande de  
dérogation espèces protégées**

# SOMMAIRE

1. *Description et justification du projet*
2. *Etat initial*
3. *Impacts résiduels et mesures d'évitement et de réduction*
4. *Mesures de compensation*
5. *Accompagnement et suivi*

# 1 – Description et justification du projet

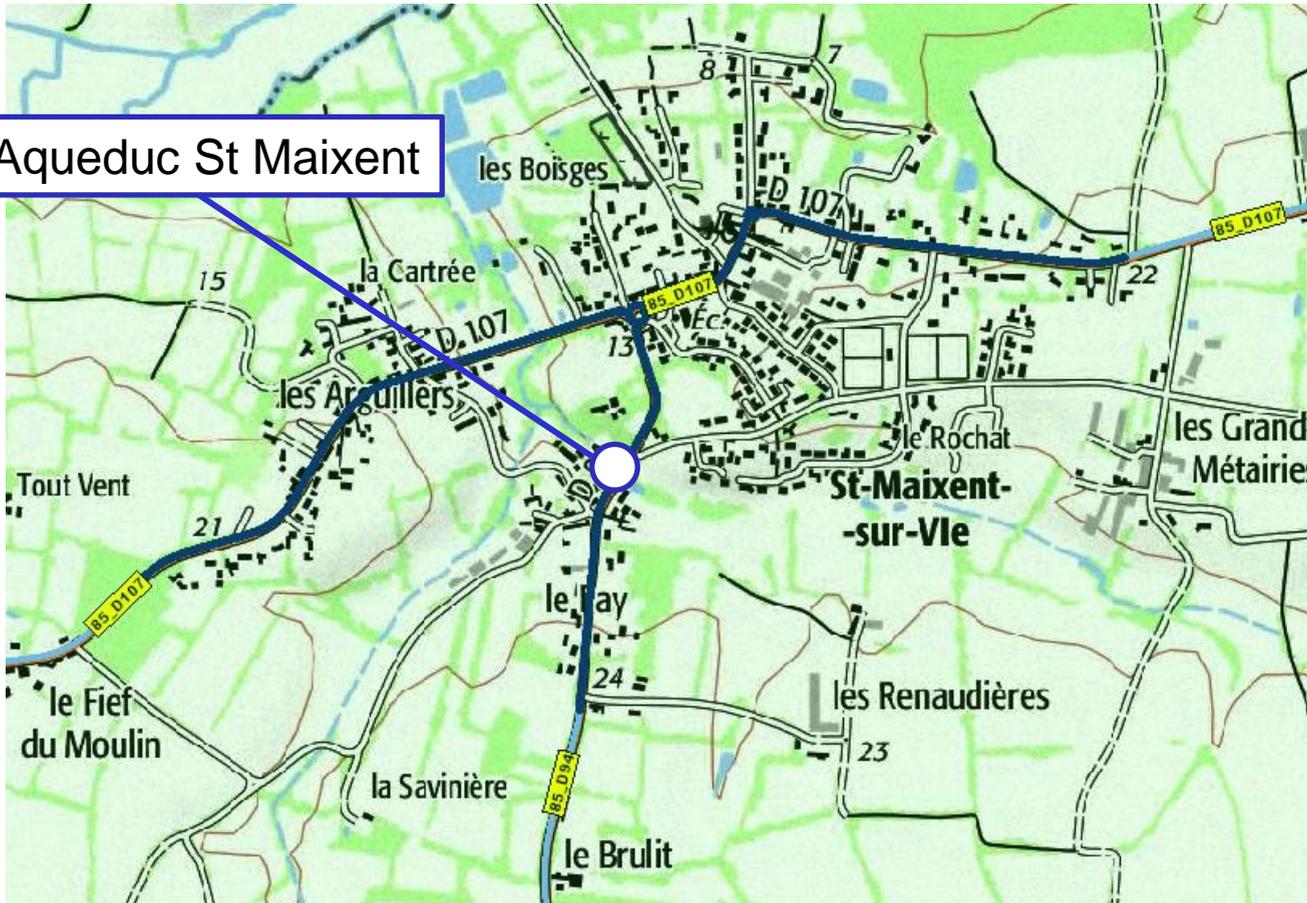
Aqueduc – St Maixent



*Localisation de l'aqueduc de St Maixent RD94 (échelle département)*

# 1 – Description et justification du projet

Aqueduc St Maixent



*Localisation de l'aqueduc de St Maixent RD94 (échelle commune)*

# 1 – Description et justification du projet



## Aqueduc RD94 – Rue du Pay – St Maixent Sur Vie

**Sur ouvrage** : route départementale n° 94

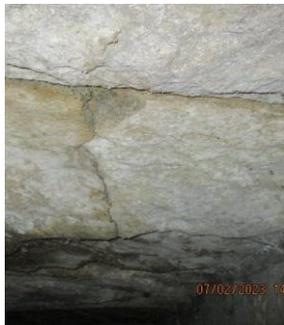
**Sous ouvrage** : cours d'eau appartenant à la masse d'eau FRGR0564b « la Vie depuis la retenue d'Apremont jusqu'à l'estuaire »

**Caractéristique technique** : 2 ouvertures – 0,85 à gauche et 0,82 à droite

# 1 – Description et justification du projet

## Etat des lieux :

- Pierres de travée fissurées avec et sans décalages des maçonneries
- Bombement des piédroits
- Fissures des piédroits
- Fracture de la pile centrale traversante
- Dislocation de pierre des murs en ailes
- Affouillement du radier



## 1 – Description et justification du projet

**Risques** : Portance de l'ouvrage en sursis dû aux fractures avec décalage des maçonneries en partie haute : effondrement possible à court et moyen terme.

Pile centrale fragilisée par la fracture : effondrement possible au niveau de la fracture

**Objet des travaux** : remplacement de l'ouvrage par un cadre béton de 1,5 m \*1,5 m

*Des réparations sur cet ouvrage ne sont pas pérennes.*

L'ouvrage étant situé sur un cours d'eau identifié, un dossier de loi sur l'eau a été déposé en parallèle de la demande de dérogation pour ce projet.

## 2 – Etat initial

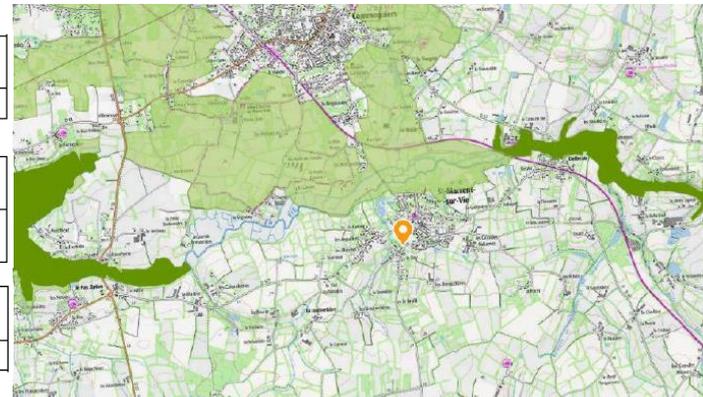
➤ Pas de données existantes sur l'ouvrage

➤ ZNIEFF

Numéro site	Nom du site	ZNIEFF	Distance au site (km)
FR 520616305	Vallée de la Vie et affluents en aval d'Apremont	Type I	1,85

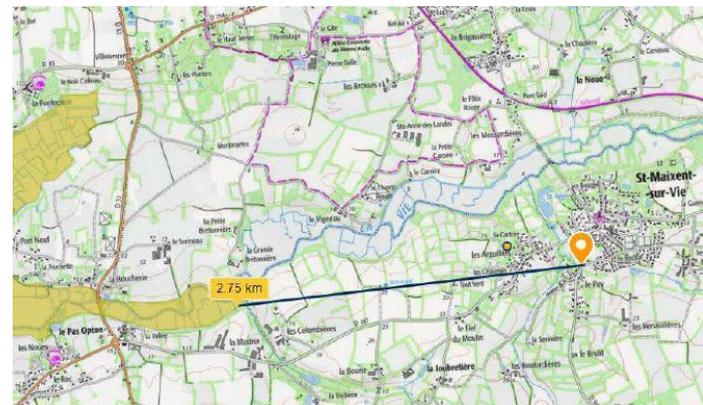
Numéro site	Nom du site	ZNIEFF	Distance au site (km)
FR 520005775	ESTUAIRE DE LA VIE, MARAIS DE LA VIE ET DU LIGNERON	Type I	2,75

Numéro site	Nom du site	ZNIEFF	Distance au site (km)
FR 520005735	SECTEUR DE SOULLANS-CHALLANS-COMMEQUIERS	Type I	0,7



Localisation des ZNIEFF de type I (vert foncé) et de type II (vert clair) par rapport au site d'étude

➤ Site exclu de site N2000 (2,75 km du site « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »)



## 2 – Etat initial

### Prospection chiroptères

La prospection a été réalisée par le bureau d'étude Hydro Concept, représenté par M Sébastien Chouinard, chargé d'études faune et flore (9 ans d'expérience)

Cette étude a été mis en évidence :

- 14 gîtes potentiels
  - Visite avril : pas d'individu
  - Visite juin : 2 gîtes occupés (un seul individu par gîte)

Fréquentation estivale du site.

Fréquentation hivernale très peu probable compte tenu des risques liés aux crues.



## 2 – Etat initial

Le but de l'étude étant de valider la présence ou l'absence de gîte potentiel de chiroptère, les individus observés n'ont pas été capturés et aucune campagne d'enregistrement ultrasonore n'a été réalisée. L'identification des espèces est donc incertaine.

- Les individus observés appartiennent au genre des Pipistrellus (potentialité de Pipistrellus pipistrellus), et au genre Myotis (et potentiellement Myotis Daubentonii ou Myotis emarginatus).



Nom Vernaculaire	Nom latin	Statut de protection*	Statut de préservation**
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Art. 2	LC
Murin aux oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Art. 2	LC

*	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
**	Liste rouge Nationale
LC	Préoccupation mineure
NT	Quasi menacée

## 3 – Impacts résiduels et mesures d'évitement et réduction

### Impacts bruts

- destruction individus
- destruction de gîtes (estivaux)
- dérangement des individus

### Dérangements des individus

séquence	mesures	Effets
Eviter	<p>Visite en amont pendant la période hivernale de l'ouvrage par un spécialiste. Il s'agira de constater l'absence d'individu. Si toutefois il s'avérait qu'il y ait des individus, un marquage à la bombe de peinture sera réalisée.</p> <p>En cas de présence d'individus, il s'agira d'obstruer les anfractuosités avec un système permettant aux individus de sortir mais pas de retourner au sein de la cavité.</p> <p>Les gîtes potentiels devront également être obstrués.</p>	<p>La destruction des individus est évitée.</p> <p>Cependant, cela occasionnerait un dérangement des individus si leurs présences étaient avérées.</p>

## 3 – Impacts résiduels et mesures d'évitement et réduction

### Destruction des individus

séquence	mesures	Effets
Eviter	Recherche d'individus dans gîtes avant début des travaux/ condamnation des gites (système anti-retour)	Validation de l'absence d'individus Pas de destruction des individus
Réduire	Non concerné	
Compenser	Non concerné	

### Destruction

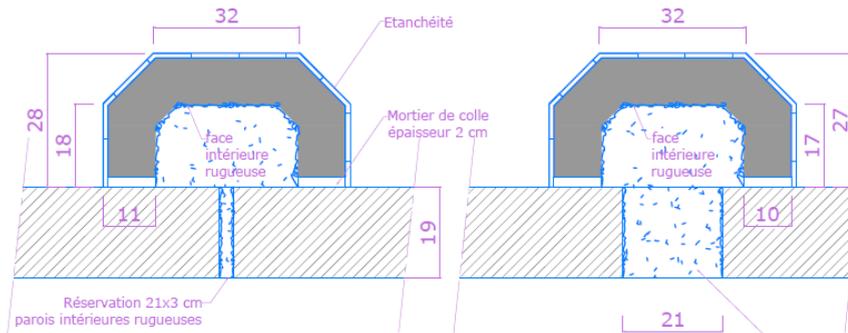
séquence	mesures	Effets
Eviter	Impossibilité avec projet actuels	-
Réduire	Impossibilité avec projet actuels	-
Compenser	Installation de gîtes artificiels après travaux à différentes longueur	Recréation de gîtes sous l'ouvrage disponible pour la phase estivale suivante

## 4 - Mesures de compensation

- Mise en place de gîtes de compensation en extradados de la traverse avec ouverture du cadre par entrée étroite.

+

- 2 nichoirs (en béton) seront aussi adossés au mur extérieur  
Ces nichoirs régulièrement installées par la LPO, sont généralement occupés mais pas dès la première année.

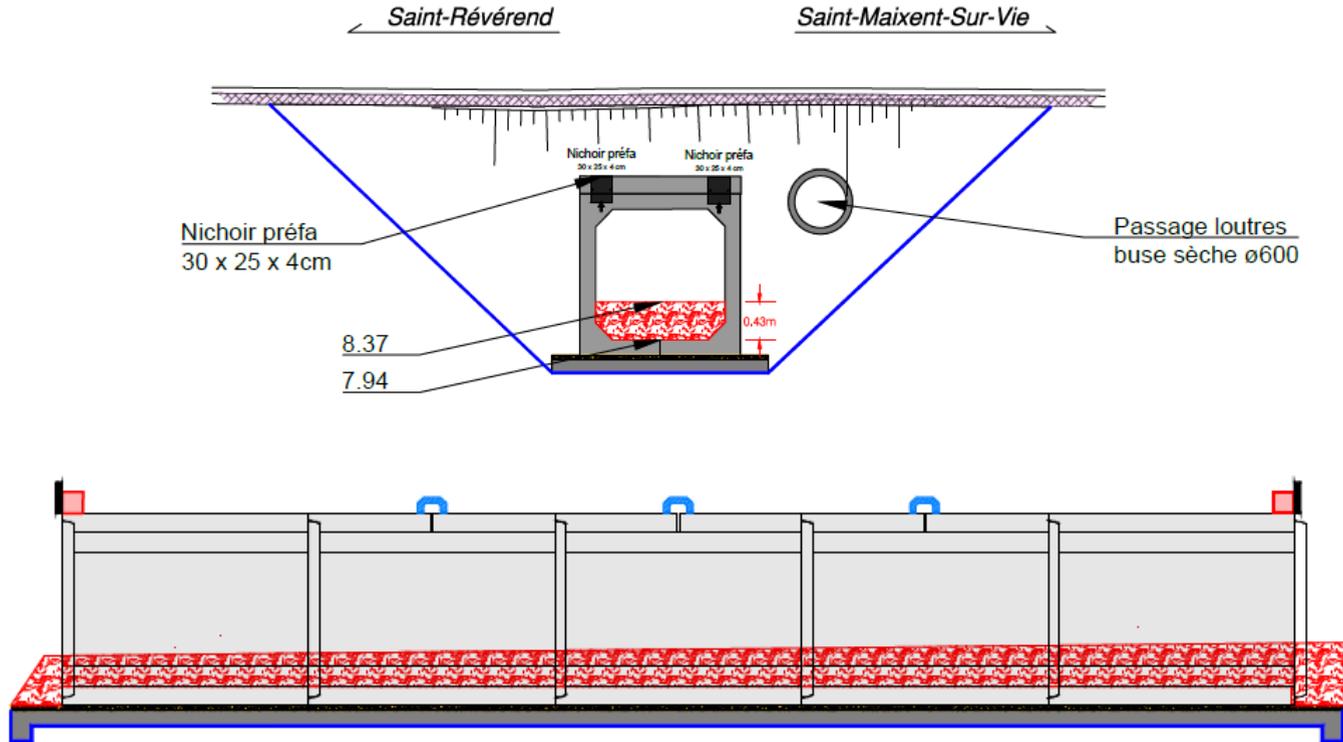


Ex d'aménagement de nichoir en extradados



Nichoir pour extérieur

## 4 - Mesures de compensation

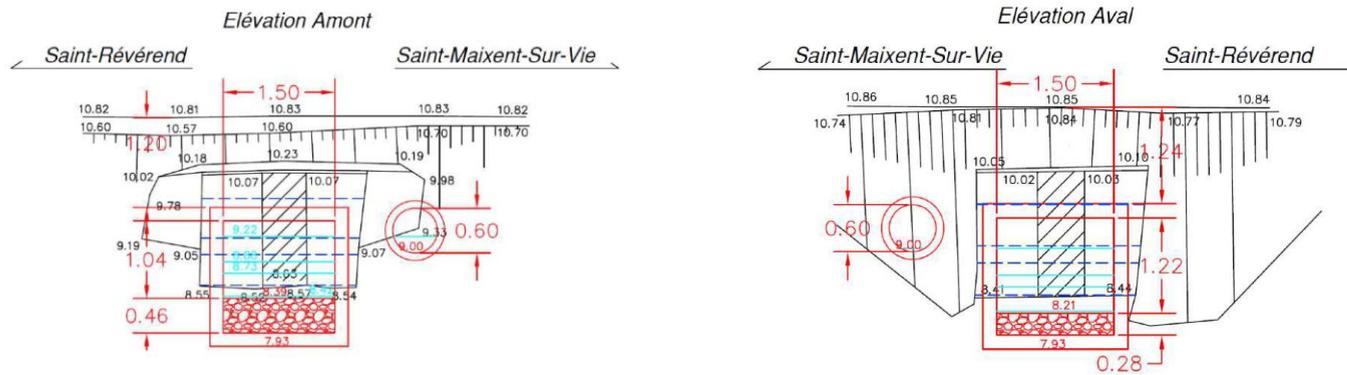


## 5 – Amélioration

### Loutres

Passage à loutre en buse Ø600 pour une longueur de 12 m.

La buse sera positionnée au dessus du niveau haut du réseau hydraulique (au dessus de Q10).



Un rampe d'accès sera réalisé en amont et aval de la buse sèche



*exemples rampes d'accès buse sèche*

## 6 - Accompagnement et suivi

Le suivi de l'efficacité des mesures de compensation s'effectuera sur une période de 5 ans à compter de la pose de ces nichoirs. Ce suivi s'effectuera par le bureau d'étude hydroconcept mandaté par le maître d'ouvrage (Conseil Départemental de Vendée).

La prospection s'effectuera selon ce planning :

- 4 passages par an (mars/mai/juillet/octobre)
- 3 années de suivis (N,N+3 et N+5)